

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 66 (1915)
Heft: 7-8

Artikel: La situation actuelle de la récolte des écorces en Suisse et spécialement à Genève
Autor: Borel, William
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-786019>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

66^me ANNÉE

JUILLET/AOUT

N^o 7/8

La situation actuelle de la récolte des écorces en Suisse et spécialement à Genève.

Communication faite à la classe d'agriculture de la Société des Arts de Genève, le 1^{er} mai 1915, par *William Borel*, inspecteur cantonal des forêts à Genève.

La matière tannante est produite dans notre pays principalement par l'écorce de chêne et celle de l'épicéa.

Cette dernière intéresse seulement nos forêts de montagne. Il est à souhaiter qu'on y ramasse, cet été, ces écorces que, trop souvent, on laisse perdre. Cela peut se faire sans autres frais supplémentaires que ceux nécessités par leur transport, puisque, dans presque tous les cantons, la loi exige l'écorcement des billes coupées en sève, en vue de prévenir les invasions d'insectes.

L'écorce de chêne est environ trois fois plus riche en tanin que celle du sapin rouge. Nos taillis de plaine, ou ceux qui sont sur les à-droits du pied des montagnes, en produisent qui est de bonne qualité. Leur surface est par contre restreinte; sa production ne suffit pas pour satisfaire à notre consommation.

Dans le canton de Genève, sur les 2566 ha de bois que nous possédons, 2000 ha au moins peuvent fournir de la bonne écorce. Comme on les coupe entre 20 et 25 ans, c'est donc 80 ha au moins qui constituent la coupe annuelle. A 8000 kg par hectare de coupe, cela fait 640 tonnes produites annuellement: c'est 7.3 % de l'importation suisse (moyenne de 1906 et 1907), donc un chiffre relativement important, suffisant, en tout cas, pour attirer les acheteurs. Malgré cela, on peut dire qu'on ne lève plus d'écorces dans le canton depuis plusieurs années.

Recherchons les motifs pour lesquels nos propriétaires renoncent à cette exploitation. Ce sont :

- 1° La baisse exagérée des prix ; les tanneurs n'ont, pendant quelque temps, payé que fr. 7 les 100 kg. Ce prix rembourse tout juste le coût du façonnage. Cette baisse est due principalement à la concurrence des écorces et des extraits taniques venant de l'étranger.
- 2° Le manque de main-d'œuvre au printemps, au moment où les cultures, la vigne en particulier, réclament tout le personnel agricole dont nous disposons.
- 3° Le coût élevé de cette main-d'œuvre qui, souvent, est de qualité inférieure.
- 4° Les difficultés que présente cette récolte. Il faut, en effet, des équipes soigneuses et de confiance. L'écorce ne doit jamais être mouillée, car alors le tanin se dissout et elle perd toute valeur. Si, pour éviter la pluie, on met l'écorce trop tôt en bottes, elle moisit et le champignon détruit le tanin. Enfin, souvent une variation de l'humidité de l'air empêche l'écorce de se détacher du bois, et tout travail est arrêté. Il serait facile à des bûcherons sans conscience d'en profiter pour ne rien faire pendant des journées entières ; aussi le paiement à la tâche est-il particulièrement justifié pour cette exploitation. Il était, il y a peu d'années, de fr. 5 par 100 kg secs (pesés en juin, au moment de la livraison au tanneur).
- 5° Un usage entrave aussi cette récolte : la prétention des tanneurs de ne fixer les prix qu'en juin, c'est-à-dire une fois que, l'écorce étant levée et emmagasinée, ils tiennent absolument le vendeur entre leurs mains.

Cette année, les conditions ont bien changé.

Le prix de fr. 18 les 100 kg est actuellement offert. J'ai su que, dans la partie allemande de la vallée du Rhin, il atteint environ fr. 23, mais cela n'influe guère sur nos prix dans les conditions actuelles. On a même parlé de fr. 25 dans notre canton ; j'ignore sur quelle base cette situation spéciale a été portée à la connaissance des intéressés. En effet, le syndicat des tanneurs suisses, inquiet pour ses approvisionnements, a signalé à l'Inspection fédérale des forêts l'importance que prenait, ce printemps, la récolte de nos écorces. Cette autorité a prévenu les cantons. Notre Département de l'intérieur et de l'agriculture en a, dès le 1^{er} décembre 1914, informé les producteurs au moyen d'un communiqué

aux journaux et d'une affiche dans les communes. C'était malheureusement déjà trop tard, car bien des perches de chêne avaient été coupées comme bois de chauffage depuis le mois de novembre.

La Commission des sans-travail s'en est aussi préoccupée. En vue de procurer de la main-d'œuvre aux chômeurs, elle a voulu provoquer la coupe de taillis d'écorces. Dans ce but, elle a cherché à rappeler à un rôle actif le syndicat de vente jadis formé par Marc Micheli, à Jussy. Une Commission, dite des écorces, a été nommée. Elle comprenait MM. J. Bochet, Marc Bonet, W. Borel, Fernand Chenevière, J. Laphin, J. Micheli, J. Raymond. Devant la hausse excessive des prix, un syndicat de vente devenait inutile ; à sa deuxième séance déjà, cette sous-Commission sentit que le but qu'elle devait remplir était atteint et prononça sa dissolution, laissant à la chambre de travail le soin de mettre en contact les chômeurs et les propriétaires de bois.

La difficulté de trouver de la main-d'œuvre subsiste en effet. La Savoie ne nous enverra guère d'ouvriers. Peut-être, si nos chômeurs acceptent de faire l'effort qu'il faut pour se livrer à un travail autre que celui de leur profession, pourrons-nous occuper à cette tâche un certain nombre d'entr'eux, car elle est facile et peu fatigante. La chambre de travail établit des listes ; elle les remettra aux propriétaires qui les lui demanderont. Les agriculteurs ne doivent pas oublier que le rendement de ces bûcherons d'occasion sera nécessairement faible, au début tout au moins. Il leur manque l'habileté et la rapidité dans l'exécution que donne l'habitude : il leur manque aussi l'entraînement physique. C'est dire qu'à égalité de travail, ils sont bien plus fatigués que les professionnels. Une paie plus élevée que d'habitude est donc nécessaire pour ces gens-là quand ils travaillent à la tâche : car cette forte paie ne correspond pas, pour eux, à un prix élevé de la journée. Peut-être aussi quelques réfugiés belges nous donneront-ils un coup de main. Il doit y en avoir qui connaissent ce métier, car on fait des écorces en Belgique.

Dans ces conditions, nous pouvons espérer que nos *propriétaires* voudront et pourront lever des écorces. A tout prendre, c'est un devoir pour eux de réaliser ce qui est disponible, car il faut que nos tanneries puissent travailler.

Ces années passées, elles s'approvisionnaient en tanin à l'é-

tranger et en faisaient venir sous forme de solutions ou d'écorces. Or, plusieurs des Etats voisins empêchent ces produits de sortir. Si même ils en permettaient l'exploitation, il serait fort possible que rien ou presque rien n'arrive chez nous en 1915. En effet, la Hongrie fournit 26 % des écorces entrant en Suisse, la France 56 %, ces deux pays ensemble 82 %, et il est probable qu'aucune récolte ne pourra s'y faire ce printemps. Que donneront les autres pays ? Il serait téméraire de vouloir le deviner ; mais ce ne sera guère plus que d'habitude, donc peu. La moyenne de 1906—1907 montre une importation totale de 9027 tonnes d'écorces, valant fr. 874,000, une exportation de 270 tonnes, valant fr. 27,000, donc un excédent d'importation de 8757 tonnes et de fr. 847,000.

Le commerce extérieur étant supprimé ou presque, on prétend qu'il est douteux que nos usines aient la matière nécessaire pour tanner les peaux fournies par les seuls abattoirs suisses ; ce serait là une nouvelle source de perte pour notre agriculture : les peaux ne se vendraient plus.

Pour éviter ces inconvénients pour les consommateurs de cuir, et tout le monde en consomme, cet arrêt de bien des métiers et ce manque de travail pour bien des gens, nos propriétaires de bois ne se refuseront pas à un effort qui leur est à eux-mêmes largement profitable.

.

Et après la guerre qu'arrivera-t-il ?

Il est probable que, petit à petit, on reviendra à des conditions semblables à celles de 1914. Probablement pas sans passer par une période transitoire, car le travail ne pourra pas reprendre normalement tout de suite. Nos bois reviendront donc peu à peu au mode d'exploitation actuel.

Nous pouvons en conclure que, malgré la hausse momentanée des écorces, nous ne devons pas cesser de les considérer comme un produit *accessoire*, le bois restant le produit *principal*. Si nous agissons autrement, nous retomberons rapidement au rendement annuel de fr. 15 à fr. 20 l'hectare que donnent les taillis coupés trop jeunes. Si, au contraire, nous faisons du bois, et en particulier du *gros* bois, nous arriverons avec le temps aux rendements de fr. 120 à fr. 150 des forêts bien gérées. Il nous faut donc, tout en faisant nos coupes pour l'écorce, réserver toutes les bonnes

perches que nous trouverons comme baliveaux ; 200 par hectare, si on les trouve, ne sont pas de trop. Lors de la prochaine coupe, on exploitera tous ceux de ces baliveaux qui ne sont pas parfaits et on en réservera encore de jeunes. Avec le temps, on arrive ainsi au taillis sous futaie, avec forte futaie ; on tend même à la futaie jardinée, qui semble bien le traitement apte à fournir les plus forts rendements, les forêts les plus résistantes et les plus beaux bois. Dans les forêts ainsi traitées, l'écorce sera produite par tous les bois de dimensions petites et moyennes que la coupe fait tomber ; par tous les chênes dont l'écorce n'est pas encore rugueuse. Ces écorces, bien nettoyées, ont une teneur en tanin qui est de 75 % de la teneur des écorces de 20 à 25 ans. Un bon nettoyage les maintient longtemps à ce taux, en enlevant le rhytidome inerte. Elles valent donc, sur la base de fr. 9. 78 le quintal que nos tanneurs paient à l'étranger, fr. 7. 35. Les écorces jeunes valent ce prix de fr. 9. 78. Ce sont là des prix normaux, acceptables pour tous. D'ailleurs, le propriétaire a encore un avantage indirect à lever les écorces, c'est que le bois sèche plus vite et brûle mieux. Il aura profit à le faire toutes les fois que l'écorce lui donnera un bénéfice représentant 17 % de la valeur du bois pelé. C'est, en effet, à peu près 17 % de leur volume que nos perches de 25 ans perdent par l'écorcement. C'est moins pour des bois plus gros.

Il serait utile aux producteurs, pour obtenir des prix qui ne soient pas trop influencés par des marchandages, d'étendre à tout le canton le syndicat de vente de Jussy, dont nous avons déjà parlé, et d'arriver à ce que la majorité des propriétaires de bois du canton y adhèrent.

Quant aux *tanneurs*, ils devraient faire leurs prix à l'automne, au début de novembre. Le propriétaire saurait ainsi s'il a intérêt à différer la coupe jusqu'au printemps pour lever ses écorces ou à les brûler avec son bois, qu'il coupe en ce cas avant l'hiver, pendant que la main-d'œuvre est bon marché. Si les tanneurs craignent d'être trompés sur la qualité, ne pourraient-ils pas acheter sur échantillon ? ou, comme on le fait pour d'autres produits agricoles (betterave, par exemple), à tant par % de matière précieuse. Pour le tanin, il faudrait, en ce cas, spécifier le mode d'analyse au moyen duquel on fixe la teneur, car elle peut varier du simple au triple, suivant la méthode admise. Le tanneur dit aussi que cet

achat fait d'avance le lie seul ; je ne puis pas croire que ce soit réellement le cas. Le prix lui-même devrait être le juste prix de la marchandise, c'est-à-dire, comme nous le disions plus haut, à peu près celui payé pour les produits importés, environ fr. 9. 78, d'après les douanes, et fr. 7. 35 pour les écorces plus vieilles (mettons depuis 35 ans), mais bien nettoyées.

Quant à la *main-d'œuvre*, il serait à désirer pour notre pays que nous arrivions à la trouver chez nous. On y contribuerait en s'efforçant de faire rester chez nous quelques-uns des nombreux Suisses qui partent pour l'étranger et qui y passent à juste titre pour une élite. Il faudrait, dès à présent, chercher à retenir ceux que la mobilisation y a rappelés. Nous manquons d'ouvriers agricoles et d'artisans, à tel point que c'est une calamité pour notre patrie. Ces métiers cependant nourrissent leur homme et le nourrissent honorablement. Pourquoi nos jeunes gens semblent-ils les fuir ? Si la crise actuelle les ramenait un peu vers ces professions, elle ne serait pas sans utilité pour le pays.

.....
Pour nous résumer, nous estimons que nos *propriétaires* de taillis d'écorces doivent exploiter cette année les coupes disponibles. Ils doivent le faire en réservant comme balivaux *toutes* les belles perches, afin de ne pas compromettre l'avenir. Ils auront avantage à former un syndicat de vente pour les années prochaines.

Les *tanneurs* devraient relever définitivement leurs prix d'achat au niveau des prix qu'ils paient pour les produits étrangers, afin de ne plus retomber — en tuant toute exploitation des écorces chez nous — dans les inconvénients qu'ils ressentent durement aujourd'hui. Ils devraient aussi fixer leurs prix en automne chaque année et ne plus attendre l'été pour le faire.

Pour la *main-d'œuvre*, nous souhaitons que les propriétaires acceptent les sans-travail d'autres métiers, malgré leur habileté moindre, à un prix équitable pour ces gens mal entraînés ; que ceux-ci, de leur côté, fassent l'effort nécessaire pour arriver à un rendement. Enfin, qu'à l'avenir notre pays trouve cette main-d'œuvre parmi des professionnels nationaux et ne continue pas, comme à présent, à être obligé de recourir presque exclusivement à des ouvriers étrangers.

